

Berne, le 26 octobre 2021 / communiqué de presse

Conditions de travail 2021 : le stress à un niveau jamais atteint – les femmes, perdantes de la pandémie

Le « Baromètre Conditions de travail » 2021 le met clairement en lumière : la pandémie de Covid-19 modifie les conditions de travail. Si les hommes en profitent, les femmes en font les frais, et ce en cette année de multiples anniversaires de l'égalité. Outre l'accroissement de l'inégalité croissante des charges de travail, on constate également un manque de sensibilité de la part des employeurs à l'égard de l'égalité salariale et de l'égalité dans le monde du travail en général. Parallèlement, le télétravail est une arme à double tranchant pour les salarié-e-s.

Le « Baromètre Conditions de travail » est un projet de coopération de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, et de la Haute école spécialisée bernoise. Depuis 2015, il fournit des résultats représentatifs sur la qualité des conditions de travail en Suisse et leur évolution, au moyen d'une enquête représentative auprès des salariés suisses. Voici les principaux enseignements à tirer pour 2021 :

Le stress à un niveau encore jamais atteint malgré des améliorations des conditions de travail in globo

Globalement, la pandémie de Covid-19 a plutôt amélioré les conditions de travail. L'appréciation et la communication dans la gestion de la crise sont jugées bonnes, les mesures de protection de la santé sont convaincantes et la prolongation du chômage partiel ainsi que la reprise économique rapide véhiculent le sentiment de sécurité de l'emploi. La charge de travail élevée, le stress et le manque de possibilités de développement restent critiques. « Le stress sur le lieu de travail n'a jamais été aussi élevé. Près de 45 % de l'ensemble des salariés se sentent fréquemment stressés par leur travail. Les risques pour la santé sont immenses et ne sont pas pris au sérieux dans le monde du travail », déclare Gabriel Fischer, responsable de la politique économique à Travail.Suisse.

Les femmes n'ont rien à fêter en cette année d'anniversaire de l'égalité

2021 est l'année du triple anniversaire de l'égalité : 50 ans du droit de vote des femmes, 30 ans de la grève des femmes et 25 ans de la loi sur l'égalité. Entre-temps, la pandémie de Covid-19 a encore exacerbé les inégalités entre les sexes dans le monde du travail. Pour les femmes, par exemple, le stress au travail a augmenté et les possibilités d'être déchargées ont diminué. Dans le même temps, on constate un manque de sensibilité à l'égard de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail et les femmes sont confrontées à des obstacles majeurs à la progression de leur carrière dans un certain nombre de branches. Les dispositions légales relatives à l'égalité salariale ne sont également mises en œuvre que de manière hésitante. « En cette année des anniversaires de l'égalité, le tableau de l'égalité dans le monde du travail est clairement insatisfaisant. Il faut maintenant un réel effort de la part de la politique et de l'économie pour enfin aller de l'avant », demande Léonore Porchet, conseillère nationale et vice-présidente de Travail.Suisse.

Problèmes de conciliation à cause de la charge de travail et des situations de prise en charge

La conciliation du travail et des autres domaines de la vie (famille, vie privée, formation continue, travail de milice, etc.) se heurte à des obstacles plus importants, comme le montre une étude ciblée du « Baromètre Conditions de travail ». Par exemple, un tiers des salarié-e-s sont souvent trop épuisés après le travail pour s'occuper de leurs affaires privées ou familiales. En particulier dans les ménages avec enfants ou dans la vie quotidienne des proches aidants, les problèmes de conciliation sont à l'ordre du jour. « La conciliation est une tâche herculéenne dans un monde du travail en

mutation. Sans conditions-cadres appropriées pour la prise en charge des enfants et des proches, elle ne peut réussir et l'utilisation du potentiel de main-d'œuvre ne peut être optimisée. Il y a un besoin urgent de financement à long terme pour l'accueil extrafamilial des enfants, car le financement initial actuel expire en janvier 2023 », déclare Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse.

Les inconvénients du télétravail apparaissent davantage

Les salarié-e-s évaluent de manière nuancée le télétravail : d'une part, ils apprécient le fait de ne pas avoir à se déplacer pour se rendre au travail et le calme qui règne à domicile. Les inconvénients se traduisent par le manque de contacts sociaux, une ergonomie inadéquate et la difficulté à bien séparer le temps de travail. Au cours de la pandémie, la perception de ces inconvénients a considérablement augmenté, tandis que les avantages sont restés constants. « Comme leçon de la pandémie, il est important pour Travail.Suisse de réglementer clairement le télétravail », dit Adrian Wüthrich. Il faut limiter le nombre de jours de télétravail, appliquer le devoir de diligence de l'employeur également au télétravail, limiter le nombre des heures de travail pour en garder le contrôle et garantir le droit à la déconnexion pour que le télétravail ne porte pas préjudice aux salarié-e-s.

- ➔ **Graphique interactif du «Baromètre Conditions de travail» sur le Blog «knoten&maschen»:** <https://bfh.fdn.iwi.unibe.ch/barometerGuteArbeit2021/index.html>
- ➔ **Parutions plus anciennes du «Baromètre Conditions de travail» sous:** www.travailsuisse.ch/barometer

Renseignements

- Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, 079 287 04 93
- Léonore Porchet, vice-présidente de Travail.Suisse et conseillère nationale VD, 079 350 67 43
- Gabriel Fischer, responsable de la politique économique à Travail.Suisse, 076 412 30 53